

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2022 À 19 H.

SONT PRÉSENTS : Madame la Mairesse Sylvie Beaumont.
Mesdames les conseillères : Bianka Villeneuve et
Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Yves Gilbert, Louis Leclerc,
François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Madame la conseillère Véronique Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE SYLVIE BEAUMONT.

RÉSOLUTION : 198-08-2022

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT L'APPLICATION D'UN TARIF OU D'UNE CONDITION DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma possède son propre réseau de redistribution d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'Énergie* prévoit que tout redistributeur d'électricité doit adopter une procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de fourniture d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 197-15-2020, la Ville d'Alma a adopté la nouvelle procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de fourniture d'électricité pour les clients du réseau électrique de la Ville d'Alma préparé en date du 17 mars 2020 par le coordonnateur section électricité et autorisé l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) à faire le dépôt de ladite procédure d'examen des plaintes auprès de la Régie de l'énergie du Québec pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de questions posées par la Régie de l'Énergie, cette procédure d'examen des plaintes a été corrigée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter la version corrigée de ladite procédure;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Louis Leclerc,
ET RÉSOLU :

"d'adopter la version corrigée de la procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de fourniture d'électricité pour les clients du réseau électrique de la Ville d'Alma préparé en date du 21 mars 2022 par le coordonnateur section électricité, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, aucun élu n'ayant demandé le vote.

Alma, le 5 avril 2022


Sylvie Beaumont, mairesse

copie certifiée conforme


Jean Paradis, greffier

Le

06/04/2022


Jean Paradis, greffier